

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard à caractère personnel.

Maladie 3128 Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3128

Société : RAM Ret

Actif Pensionné(e)

Nom & Prénom : HASSANOLI FATIMA

Date de naissance : 28-08-60

Adresse : Celsol

Tél. : 0668469996

Total des frais engagés : 2116,27420,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Abdellah MAMOU

Neuro - psychiatre
38, Bd. Rachidi - Casablanca
Tél: 05 22 47 60 00 / 10

Cachet du médecin :

Date de consultation : 12.10.2022

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Dépression Obsessive

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 05/12/2022

Signature de l'adhérent(e) : M. S. H.



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant la Parfaiteure des Actes
2/10/12	Coup	1	400	Abdelkarim MAMOU Neuro - Psychiatre 38, Bd Bachir - Casablanca Tel: 05 22 47 60 00 / 10 INP 091097436

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	12/10/20	2116,20

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

الدكتور عبد الله مامو Docteur Abdellah MAMOU

NEURO - PSYCHIATRE
D.U. D'Angers
en expertise médicale
Ex. attaché des Hôpitaux de Paris
Médecin Expert auprès des Tribunaux

الخصاصي في الأمراض العقلية و النفسانية
حائز من جامعة أنجحى على دبلوم
الخبرة الطبية.
ملحق سابق بمستشفى باريس
طبيب محلف لدى المحاكم

الدار البيضاء في 12-10-2012 Casablanca, Le

Durée de Traitement

3 mois

RDV le

Abdellah MAMOU

~~Neuro - D^octor~~

38, Bd Rachidi - Casablanca

2022-05-22 14:47:00 / 10

LOT 220755
EXP 06/2025
PPV 98.30DH

LOT 220755
EXP 06/2025
PPV 98.30DH

LOT 220756
EXP 06/2025
PPV 98.30DH

LOT 220755
EXP 06/2025
PPV 98.30DH

LOT 223082 1
EXP 09 2025
PPV 35.70

LOT 220755
EXP 06/2025
PPV 98.30DH

LOT 220756
EXP 06/2025
PPV 98.30DH

LOT 223082 1
EXP 09 2025
PPV 35.70

LOT 221035 1
EXP 04 2025
PPV 35.70

LOT 221251 1
EXP 04 2025
PPV 35.70

LOT 221035 1
EXP 04 2025
PPV 35.70

LOT : 221023
EXP : 07/2024
PPV : 134,30DH

LOT : 221023
EXP : 07/2024
PPV : 134,30DH

LOT : KE10070
PER: MAI 2023
PPV: 193 DH 00

قرص مس
30
LOT: KE10070
PER: MAI 2023
PPV: 193 DH 00

30
LOT: KE10070
PER: MAI 2023
PPV: 193 DH 00

